

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2196

Edition du
05 mars 2018

DANS CE NUMÉRO

Papyrus, le papier qui libère (Jean-Daniel Delley)

Une belle leçon de savoir-faire politique sur la durée dans l'appui aux sans-papiers travaillant chez nous

Propriétaires contre locataires: match nul probable (Albert Tille)

Bataille d'influence aux Chambres fédérales

Retour à la justice de cabinet? (Pierre-Yves Bosshard)

L'UDC et la transparence de la justice

Le cinéma politique de Steven Spielberg (Jacques Guyaz)

«Pentagon Papers» est un film à voir en ce moment

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Papyrus, le papier qui libère

Une belle leçon de savoir-faire politique sur la durée dans l'appui aux sans-papiers travaillant chez nous

Jean-Daniel Delley - 03 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32882>

Il y a un an démarrait à Genève [l'opération Papyrus](#). Elle doit permettre aux travailleurs étrangers sans papiers, financièrement autonomes et bien intégrés, d'obtenir un permis de travail.

Elle vise également à assainir des secteurs économiques, en particulier l'économie domestique, où règnent la sous-enchère salariale et le travail au noir. Des contrôles systématiques permettront d'éviter que de nouveaux sans-papiers viennent remplacer les personnes régularisées. Enfin une bourse de l'emploi mettra en contact employeurs et salariés sur un marché du travail dorénavant plus transparent.

Un [premier bilan](#) à mi-parcours - l'opération devrait se poursuivre jusqu'à fin 2018 - se révèle positif. Plus de 1'000 clandestins sont déjà sortis de l'ombre.

Ce résultat encourageant résulte de l'engagement et de l'action inlassable [d'organisations syndicales et d'aide aux migrants](#), au premier rang desquelles il faut mentionner le Sit (Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs). Des organisations et des personnes dont la persévérance et l'habileté politique ont réussi à déjouer tout à la fois l'hypocrisie

dominante - «*les travailleurs clandestins n'existent pas, mais leur contribution à l'économie nationale est indispensable*» - et la xénophobie ambiante que traduit un durcissement continu de la législation sur les étrangers.

En effet, l'opération Papyrus résulte d'un long travail militant. Tout d'abord très concrètement sur le terrain. Avant même l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes en 2003, le Sit parvient à régulariser le statut de plus de 1'400 travailleurs européens. Alors que dans les années 1980, 60 à 70% des personnes actives dans le secteur de l'hôtellerie-restauration ne disposent pas d'un permis de travail, elles ne sont plus que 2 à 3% en 2003. L'action tripartite de l'Etat de Genève et des partenaires sociaux - contrôles plus serrés, convention collective et contrat-type - a permis l'assainissement de cette branche.

Reste le point noir de l'économie domestique. Dès 2001, le Sit ouvre une permanence pour la défense des travailleuses de ce secteur. Cette initiative permet de saisir les conditions de travail que subissent certaines employées de maison: jusqu'à 60 heures par semaine pour un salaire net de 900 à 1'200 francs par mois. A cela peut s'ajouter

l'exploitation de leur situation d'irrégularité par des logeurs sans scrupule.

Au-delà de la défense individuelle de ces esclaves modernes, le Sit et les associations de soutien aux migrants organisent l'expression collective de leurs intérêts. En 2003, une première assemblée générale des sans-papiers réunit plus de 1'000 personnes. L'année suivante, elles sont plus de 1'500 à sortir de l'anonymat. Le Sit dépose plus de 1'500 dossiers auprès du Conseil d'Etat pour régularisation.

Le Grand Conseil suit le mouvement en adoptant à l'unanimité - oui, cela peut arriver à Genève! - une [motion](#) qui enjoint au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que soient respectées les conditions de travail dans l'économie domestique et d'intervenir auprès de la Confédération afin qu'elle établisse des critères clairs de régularisation en tenant compte des besoins de l'économie. En 2005, Genève demande 5'000 permis de travail à Berne, sans succès.

Si, au bout du lac, le dossier des sans-papiers bénéficie de l'attention des autorités, la Berne fédérale campe sur des positions rigides. Certes, une directive conjointe de l'Office des réfugiés et de celui des étrangers de décembre 2001

ouvre une porte étroite pour les «cas de détresse». Mais dans le même temps, [le Parlement](#) reste sourd aux appels à une régularisation collective et rejette toutes les propositions dans ce sens.

A Genève, le combat ne faiblit pas pour autant. Le Sit appuie les recours des sans-papiers frappés de fortes amendes – un multiple du montant infligés aux employeurs. La justice, débordée, réduit très fortement le montant des amendes jusqu'à ce que la police renonce à la chasse aux contrevenants. Le Sit délivre aux sans-papiers qui le consultent une attestation qui sert en quelque sorte de blanc-seing face à la police.

Un groupe de travail regroupant les associations, divers services cantonaux et le Secrétariat d'Etat aux

migrations se met à l'ouvrage en toute discrétion pour définir les critères permettant d'accéder au permis B, avec le mandat du Conseil d'Etat et du département fédéral de justice et police d'aboutir à une solution satisfaisante. Une phase test, mise en place pour évaluer la faisabilité des critères, permet à la fois de les valider et de régulariser près de 600 personnes. Cette phase ouvre la voie à l'opération Papyrus et à l'application d'une procédure clairement définie.

Certes on est loin de la revendication initiale d'une légalisation collective. Si les militants n'ont jamais renoncé à cet objectif final, ils ont appris à valoriser le chemin qui peut y conduire. A savoir privilégier les avancées concrètes qui améliorent le sort des sans-papiers, plutôt que la

revendication bruyante et la surenchère permanente. Cette démarche pragmatique a favorisé l'établissement progressif de liens de confiance avec des administrations et des magistrats tels Martine Brunschwig Graf et Pierre Maudet à Genève, et Simonetta Sommaruga à Berne. L'engagement courageux de ces élus a permis que le long travail de terrain porte enfin ses fruits. Une belle leçon de savoir-faire politique.

Il faudra encore compter sur ce savoir-faire pour contrer les assauts de ceux qui persistent à fermer les yeux. Fin janvier, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a décidé de fermer la porte de l'assurance-maladie aux sans papiers et d'obliger les écoles à dénoncer leurs enfants. La lutte continue.

Propriétaires contre locataires: match nul probable

Bataille d'influence aux Chambres fédérales

Albert Tille - 27 février 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32869>

La guerre est à nouveau ouverte entre propriétaires et locataires. Hans Egloff lance le premier missile. Ce conseiller national UDC zurichois, par ailleurs président de l'association alémanique des propriétaires, dépose une première initiative parlementaire (un projet de loi) contre la protection des locataires en [juin 2016](#) et une

autre en [septembre 2017](#).

Il est secondé par le conseiller national PLR vaudois Olivier Feller qui a contresigné les initiatives Egloff et dépose sa propre [initiative](#). Logique. Olivier Feller chapeaute la Fédération romande immobilière.

Le jeune PLR valaisan Philippe

Nantermod, président de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, devient le troisième homme en déposant une initiative en [décembre 2017](#).

Si les milieux immobiliers sont bien représentés au Parlement, il en est de même des défenseurs des locataires. Et largement. Le président de

L'Association suisse des locataires (Asloca), le PS genevois Carlo Sommaruga, siège au Conseil national en compagnie de 5 autres membres de son comité central.

Les milieux immobiliers vivent une situation particulièrement favorable, profitant de la pénurie qui fait grimper les loyers et pénalise les locataires. S'ils ouvrent les hostilités, c'est parce que la situation politique est favorable aux propriétaires.

L'offensive débute après les élections fédérales qui ont donné dès 2016 une majorité PLR/UDC au Conseil national. Si elle ne surgit en public qu'en ce début 2018, c'est parce que la procédure pour le traitement d'une initiative parlementaire étale les confrontations dans le temps. Il faut d'abord qu'une initiative fasse l'objet d'une décision par la commission compétente de chaque Chambre avant qu'elle puisse accéder aux plénums.

L'initiative Egloff, la plus ancienne, a été examinée la première. La commission du Conseil national présidée par un UDC a été ultrarapide. Elle a approuvé l'entrée en matière sur l'initiative par 18 voix contre 6 quelques jours après son dépôt. Au contraire, la commission des Etats, présidée par un Vert, a différé son examen jusqu'au printemps 2018. Silence pendant de longs mois.

Ce n'est donc qu'en ce début

d'année que surgit la réplique des locataires au projet Egloff. L'Asloca appelle ses sympathisants à signer sur le Net [une lettre ouverte](#) à la commission du Conseil des Etats l'invitant à rejeter fermement cette première initiative et à clore le débat. Succès rapide: 16'000 signatures en moins d'un mois. Et la collecte se poursuit.

Le loyer initial qui fâche

L'initiative Egloff entend cadrer étroitement la contestation du loyer initial. Cette disposition du droit du bail ([art. 270 CO](#)) permet au locataire de contester dans les 30 jours le montant du loyer de son nouveau logement. La contestation est possible dans trois cas de figure:

1. si le locataire a été contraint de signer le bail à cause de la pénurie de logements;
2. s'il a été acculé à signer le bail par nécessité personnelle ou familiale (déménagement pour cause de divorce, naissance, changement d'emploi, etc.);
3. si le loyer de l'appartement a été sensiblement augmenté (de 10% et plus selon la jurisprudence).

Hans Egloff estime qu'il est contraire à la bonne foi de signer un bail et de le contester immédiatement. Par son initiative, il veut permettre la contestation seulement dans

des cas exceptionnels, lorsque le locataire a été contraint de conclure par nécessité personnelle ou familiale. L'Asloca estime qu'il s'agit d'une diminution drastique du droit des locataires à agir contre les loyers exagérés. Et pourtant, la Constitution ([art.& 109](#)) oblige la Confédération à légiférer contre les loyers abusifs.

Le verdict de la commission du Conseil des Etats devrait tomber prochainement. Sa composition politique, où PLR et UDC ne sont que 5 sur 13, laisse prévoir que l'initiative Egloff sera recalée. Le même sort devrait être réservé aux trois autres initiatives limitant la protection des locataires: celle d'Olivier Feller qui entend redéfinir le rendement abusif d'un logement (art. 269 CO), celle de Philippe Nantermod sur le même article, et la deuxième initiative Egloff sur le calcul du loyer usuel du quartier.

Pour occuper le terrain, l'Asloca s'est entendue avec le conseiller aux Etats PS neuchâtelois Didier Berberat qui a déposé lui aussi une [initiative parlementaire](#) pour consolider la lutte contre les loyers abusifs. Elle sera, à n'en pas douter, rejetée par la commission des affaires juridiques du Conseil national.

Le combat des propriétaires contre les locataires, devenu combat du Conseil national contre le Conseil des Etats, devrait se conclure par un match nul, zéro à zéro.

Retour à la justice de cabinet?

L'UDC et la transparence de la justice

Pierre-Yves Bosshard - 01 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32877>

A la fin du mois de janvier dernier, de manière fort surprenante, la commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté, par 14 voix contre 8 et 2 abstentions, une [motion](#) chargeant le Conseil fédéral de soumettre un projet de modification du Code de procédure pénale afin que les ordonnances de non-entrée en matière et les ordonnances de classement ne soient plus rendues publiques.

Le dépôt de cette motion a fait suite à un [débat](#) sur une proposition du conseiller national valaisan Jean-Luc Addor, représentant de l'UDC, souhaitant limiter le champ d'application de la publicité aux seuls jugements rendus en audience par un tribunal et en exclure ainsi toutes les ordonnances pénales rendues par les procureurs ainsi que les autres décisions incidentes. Satisfait du dépôt de la motion de la commission, l'initiant a retiré sa proposition.

Cette décision a provoqué un tollé outre-Sarine. Le *Tages-Anzeiger* en a même fait [une pleine page](#), caricature des politiciens en cause accompagnés de vampires à l'appui. Il est vrai que l'actualité judiciaire et

médiatique à ce sujet est assez brûlante à Zurich.

Il y a quelques mois, le [Tribunal fédéral](#) a même dû rappeler aux autorités pénales zurichoises les grands principes à ce sujet. Il a précisé que vu l'importance de la publicité des débats dans un Etat de droit et une société démocratique, une exclusion du public et de la presse dans les procès pénaux ne pouvait être ordonnée que de manière très restrictive, soit en présence d'intérêts contraires prépondérants. Ces principes découlent de règles constitutionnelles et conventionnelles, à savoir les articles 30 de la Constitution fédérale, 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et 14 du Pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques.

Selon la formule utilisée par le Tribunal fédéral, le principe de publicité de la justice est un principe fondamental de l'Etat de droit permettant à quiconque de s'assurer que la justice est rendue correctement en préservant la transparence et la confiance dans les tribunaux et en évitant l'impression que des personnes puissent être avantagées ou au

contraire désavantagées par les autorités judiciaires. Ce principe exclut ainsi toute «*justice de cabinet*», apanage des Etats totalitaires.

Il y a quelques années, Jean-Luc Addor, alors député au Grand Conseil valaisan, défendait avec raison l'accès à toutes les décisions du Tribunal cantonal valaisan sur Internet ([motion du groupe UDC/SVP du 8 novembre 2005](#)). En parallèle, dans ces mêmes années et dans le cadre de l'élaboration des nouveaux codes de procédure unifiés, le conseiller fédéral Christoph Blocher militait pour une transparence accrue de la justice, y compris des délibérations des instances judiciaires inférieures. Depuis lors, plusieurs affaires touchant des proches de personnalités de ce parti ont défrayé la chronique, telle cette [procédure](#) concernant le fils du conseiller fédéral Ueli Maurer.

Cela explique peut-être cette proposition, pourtant jugée clairement anticonstitutionnelle par les spécialistes. Il reste à voir si le plénum du Conseil national et le Conseil des Etats joueront leur rôle de gardiens de la Constitution.

Le cinéma politique de Steven Spielberg

«Pentagon Papers» est un film à voir en ce moment

Jacques Guyaz - 05 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32887>

Le cinéma était autrefois, disons jusqu'au tour de 1990, un art universel. Dans les années 60, les jeunes de ma génération allaient voir aussi bien les films de Pasolini et les œuvres très intellectuelles d'Eric Rohmer que les premiers *James Bond* ou des films noirs (on ne disait pas encore des *thrillers*, on parlait français en cette époque lointaine), oubliés aussitôt vus.

Ensuite le cinéma s'est tronçonné, diversifié selon les générations. Aujourd'hui les écrans sont envahis par les films de super-héros destinés aux jeunes générations qui constituent l'essentiel du public pendant que des œuvres plus exigeantes n'attirent plus que des cinéphiles de plus de 50 ans. On aboutit ainsi à des situations très singulières. Actuellement à l'écran, *Lady Bird*, œuvre de la très new-yorkaise [Greta Gerwig](#), est un film sur la découverte de la vie par une adolescente, sujet classique s'il en est qui devrait attirer un public du même âge que son héroïne. Mais dans la salle la moyenne d'âge du public tourne autour des 60 ans.

Parfois la confusion tient à la réputation du metteur en scène lui-même. Le nom de [Steven Spielberg](#) est associé au pur divertissement parfaitement réalisé, des *Dents de la mer* à *Jurassic Park*. Mais aussi à des œuvres plus sérieuses comme *La liste de Schindler*. Car il y a belle lurette que Spielberg a délaissé le divertissement, chassé par les trucages numériques et les super-héros, pour migrer vers un cinéma devenu très politique.

Très marqué par l'histoire de la *Shoah*, Steven Spielberg avait entrepris dans les années 90 de [recueillir des témoignages filmés](#) de la totalité des rescapés des camps de la mort nazis. Il a réalisé en 2013 un film, *Lincoln*, loin de l'imagerie lénifiante du plus célèbre président des Etats-Unis, qui nous montre les manœuvres savantes et pas trop morales qui ont permis de faire passer le 13e amendement de la Constitution abolissant l'esclavage. Ensuite, en 2015, *Le pont des espions* consacré à l'échange entre l'espion russe Rudolf Abel et le pilote américain Gary Powers dont l'avion-espion avait été abattu au-dessus de l'URSS en 1960.

Les plus de 60 ans se souviennent forcément de ce célèbre épisode de la guerre froide.

Et maintenant les [Pentagon Papers](#) (en v.o. *The Post*) sur l'affaire Daniel Ellsberg et la publication par le *Washington Post* en 1971, après l'interdiction faite au *New York Times*, de documents secrets sur la guerre du Vietnam. Bien sûr pour apprécier cet épisode historique, il vaut mieux savoir qui étaient [Robert McNamara](#) ou [Katharine Graham](#) avant d'aller acheter son billet, mais la connaissance de l'histoire n'est pas interdite. Nous ne pouvons qu'encourager les lectrices et lecteurs de *Domaine Public* à voir cette excellente fiction basée sur des faits réels à propos de la liberté de la presse.

Naturellement il n'y a malheureusement plus beaucoup de moins de 40 ans pour visionner les films actuels de Spielberg, et le créateur d'*E.T.* est désormais entré dans la catégorie du cinéma d'auteur pour public averti et plutôt âgé. La réunification des publics n'est pas pour demain.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

La Suisse, les droits humains et les affaires

Devant le Conseil des droits de l'homme, [Ignazio Cassis](#) a justifié sans détours l'intérêt de la Suisse au respect des droits humains: ces derniers participent de l'Etat de droit, lequel est favorable aux affaires, donc à la prospérité et à la paix.

Cette approche pragmatique et utilitariste, bien helvétique en somme, n'a pas guidé le Conseil fédéral dans son [appréciation](#) de l'initiative *Entreprises responsables*. A rejeter car elle va trop loin. Ici l'intérêt des multinationales a primé celui de la Suisse.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Papyrus, le papier qui libère

<https://www.ge.ch/dossier/operation-papyrus-projet-pragmatique-novateur>

<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/papyrus-deja-permis-regulariser-1093-clandestins/story/23942930?track>

<https://csp.ch/geneve/papyrus-annee-commun/>

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M01555.pdf>

<https://www.parlament.ch/fr/suche#k=01.3623>

Propriétaires contre locataires: match nul probable

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160451>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170493>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170491>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170514>

<http://www.asloca.ch/lettre-ouverte/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19110009/index.html#a270>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a109>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170511>

Retour à la justice de cabinet?

<http://www.parlement.ch/press-releases/pages/mm-rk-n-2018-01-26>

<http://www.parlement.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170437>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/wichtige-entscheide-der-justiz-sollen-geheim-bleiben/story/16899181>

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=&to_date=&from_year=1954&to_year=2018&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=ATF+143+i+194&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=1&highlight_docid=atf%3A%2F%2F143-l-194%3Afr&number_of_ranks=1&aazclir=clir

https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2006/01/MO_1.046_Publication%20des%20jugements%20du%20Tribunal%20cantonal_DEP_11.2005.pdf

<http://www.tdg.ch/suisse/fils-ueli-maurer-veut-proc%C3%A8s-huis-clos/story/26903942>

Le cinéma politique de Steven Spielberg

https://fr.wikipedia.org/wiki/Greta_Gerwig

https://fr.wikipedia.org/wiki/Steven_Spielberg

<https://sfi.usc.edu/about>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Pentagon_Papers_\(film\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pentagon_Papers_(film))

https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_McNamara

https://fr.wikipedia.org/wiki/Katharine_Graham

https://fr.wikipedia.org/wiki/E.T._l%27extra-terrestre

Espresso

https://www.swissinfo.ch/fre/conseil-des-droits-de-l-homme_le--switzerland-first--de-cassis-%C3%A0-l-onu/43928730

<https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2017/2017-09-151.html>